N° 148
JANVIER 2022

MAROMME MA VILLE

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



FINANCES :
UN BUDGET TOURNÉ VERS L'AVENIR

MÉTROPOLE :
UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DISCUTÉE

VITAL'ACTION :
MAROMME DÉVELOPPE LE SPORT SUR ORDONNANCE

ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

NOVEMBRE

27 RAPHAËLLE CLAYES ET RACHID DRAHMOUN
27 GHINCIA KOUANGOU ET TEMITOP ADARABIOYO

DÉCÈS

NOVEMBRE

21 MICHEL LEVARLET
25 MARCEL TESSIER
30 CHANTAL PITTE

Mairie Place Jean Jaurès

Accueil & Standard **02 32 82 22 00**
Accès réglementé UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Point relais de proximité

Bibliothèque Jean Boccace - Parc de Signa Quartier de La Maine

Accueil & Standard **02 32 82 22 09**
Accès réglementé UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
le vendredi et le samedi de 14h à 18h

Police Municipale 06 34 54 59 65

ou par mail : messagerie.citoyenne@ville-maromme.fr
Internet : www.maromme.portailcitoyen.eu

Allo communauté

Numéro vert de la Métropole Rouen Normandie - 7jrs/7 - 24h/24

0 800 021 021

ou sur internet

www.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole

Permanences du Maire

David Lamiray reçoit dans son bureau les personnes munies d'un pass sanitaire ou propose des entretiens téléphoniques et des visioconférences.

Prise de rendez-vous : 02 32 82 22 00

www.maromme.fr

Toute l'actualité de la ville est à retrouver :

sur l'application "**MarommeMaVille**"
(à télécharger sur votre smartphone ou votre tablette)

sur le site **www.marommeactu.fr**

et sur les réseaux sociaux :
MarommeMaVille
Twitter Facebook Instagram

MAROMME, MA VILLE
Éditeur : **Mairie de Maromme**
Directeur de la publication : **David Lamiray**
Réalisation graphique,
prises de vues, rédaction : **Anne Cordenie, Christopher Gilbert, Bruno Huré, Marie-Claude Masurier, Maxime Morlaine**
Impression : **Imprimerie IRS**
Distribution : **Ville de Maromme**

Contact :
communication@ville-maromme.fr

- Document imprimé sur papier certifié 100% recyclé. Ecolabel Européen -

PRAGMATISME

Zone à Faibles Emissions
LES RAISONS DE NOTRE CHOIX



La Métropole Rouen Normandie s'apprête à vivre une petite révolution en terme de mobilité. En effet, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, en date du 24 décembre 2019, l'État a promulgé un décret visant la création de zones à faibles émissions (ZFE). Il s'agit en substance de lutter contre la pollution et ses conséquences sanitaires. La Métropole Rouen Normandie, sujette à des pics de pollution réguliers, s'est vue dans l'obligation de suivre et d'instaurer sur son territoire ces réglementations gouvernementales.

Si nous partageons pleinement, nous, élus de Maromme, l'esprit général de cette volonté et de ses objectifs, nous avons toutefois décidé de ne pas faire figurer la ville dans le périmètre de la zone à faibles émissions (ZFE) dans les conditions telles qu'elles sont proposées.

Cette décision peut apparaitre contraire à toutes les mesures que nous avons prises, à tous les projets que nous allons réaliser pour lutter contre le réchauffement climatique, agir en faveur de la COP21, préserver notre environnement et garantir un avenir durable aux habitants d'ici et d'ailleurs.

Le budget voté le 15 décembre dernier et présenté dans les colonnes de ce magazine témoigne, une fois encore, de notre détermination et de notre engagement en la matière, tout comme ont pu l'être l'organisation d'un mois de l'environnement et la constitution d'un comité citoyen pour une transition écologique et solidaire.

C'est d'ailleurs ce dernier terme qui a grandement pesé dans notre décision. Au regard de sa mise en oeuvre, nous considérons en effet que cette zone à faibles émissions risque d'engendrer une véritable fracture territoriale, avec pour conséquences un accroissement considérable des inégalités, dans un contexte déjà extrêmement tendu, et des répercussions préjudiciables sur l'emploi.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité engager un débat avec mon équipe municipale autour de l'intégration éventuelle de notre ville à cette ZFE, qui devrait entrer en vigueur sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie le 1er septembre 2022.

.../...

David LAMIRAY
Maire de Maromme
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie



Ces échanges, passionnants et parfois passionnés, ont soulevé de nombreuses interrogations et mis en exergue les difficultés auxquelles allaient être confrontés un grand nombre de Marommais.

Nous nous inquiétons des conséquences de ces mesures sur les foyers les plus modestes. Un équilibre fragile, pour ne pas dire une dépendance tacite, existe entre le travail et le transport. La mobilité est aujourd'hui l'une des clés essentielles qui permet de travailler.

Problème, le parc automobile de notre ville est composé à près de 50% de véhicules qui ne pourront plus circuler dès 2023 dans le périmètre pressenti, et nous savons que beaucoup de nos concitoyens seront dans l'incapacité d'acquérir un véhicule répondant aux critères imposés. Bien entendu, des mesures compensatrices sont proposées par l'État et la Métropole. Ces aides, une fois cumulées, pourront certes atteindre 8 000€ pour les foyers les plus modestes. Il n'empêche que le reste à charge, vous lirez dans les pages qui suivent, reste important.

Plus encore, cela signifie que d'ici à huit mois, les propriétaires de véhicules affichant le Crit'Air 4 ou 5 seront dans l'obligation d'investir. De tels délais sont intenables et une telle dépense sera difficilement supportable pour la plupart des foyers marommais concernés.

Nous nous interrogeons également quant aux répercussions sur la circulation dans notre territoire. L'une des grandes difficultés réside dans le fait que, contrairement aux autres grandes agglomérations qui mettent en place une zone à faibles émissions, la Métropole Rouen Normandie ne dispose pas d'infrastructures permettant son contournement. Or, 500 000 personnes vivant en périphérie viennent chaque jour y travailler. Il est donc nécessaire de prendre en considération les déplacements entre le lieu de résidence et celui du travail à une plus grande échelle, puisqu'il en va du dynamisme de nos territoires.

En outre, Maromme représente l'une des portes d'entrée de la Métropole mais ne dispose pas de parkings relais capables d'accueillir les recalés de la ZFE.

Nous formulons donc nos plus vives inquiétudes sur la gestion des véhicules qui ne répondraient pas aux critères, mais dont les propriétaires souhaiteraient se rendre dans la Métropole.

Pour résumer, notre position se veut une alerte, une occasion de revoir la feuille de route pour ne laisser aucun d'entre vous sur le bord de ce chemin, qui reste toutefois le seul à nous conduire vers un avenir encore possible. Car oui, la création d'une zone à faibles émissions est nécessaire, mais elle réclame davantage de moyens et surtout des mesures adaptées pour limiter son impact punitif à l'égard des plus fragiles.

Ce projet représente donc aussi une opportunité d'exprimer notre exigence collectivement pour davantage de justice sociale. En ce sens, notre comité pour une transition écologique et solidaire se voudra un espace de réflexion pour apporter des solutions pérennes et adaptées, car ce n'est que tous ensemble, d'une volonté commune, attentive et partagée que nous construirons un avenir durable et fraternel.

ZFE*

KÉSAKO ?

Une étude récente de Santé publique France a estimé que **la pollution de l'air aux particules fines est responsable de 40 000 décès prématurés** par an en France. Dans le viseur du rapport, le trafic routier générerait 57 % des émissions. Face à ces chiffres inquiétants et alarmants, **le gouvernement a adopté un décret RENDANT OBLIGATOIRE LA MISE EN PLACE DE ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS DANS LES TERRITOIRES LES PLUS POLLUÉS.**

11 sites ont été répertoriés en France parmi lesquels la **Métropole Rouen Normandie**.

Concrêtement, cette décision signifie qu'**à compter du 1er septembre 2022 une interdiction d'accès entrera en vigueur, sur un périmètre défini, pour certaines catégories de véhicules** ne répondant pas aux critères imposés. Dès le 1er janvier, les véhicules utilitaires légers et les poids lourds appartenant à des personnes morales seront concernés par cette mesure.

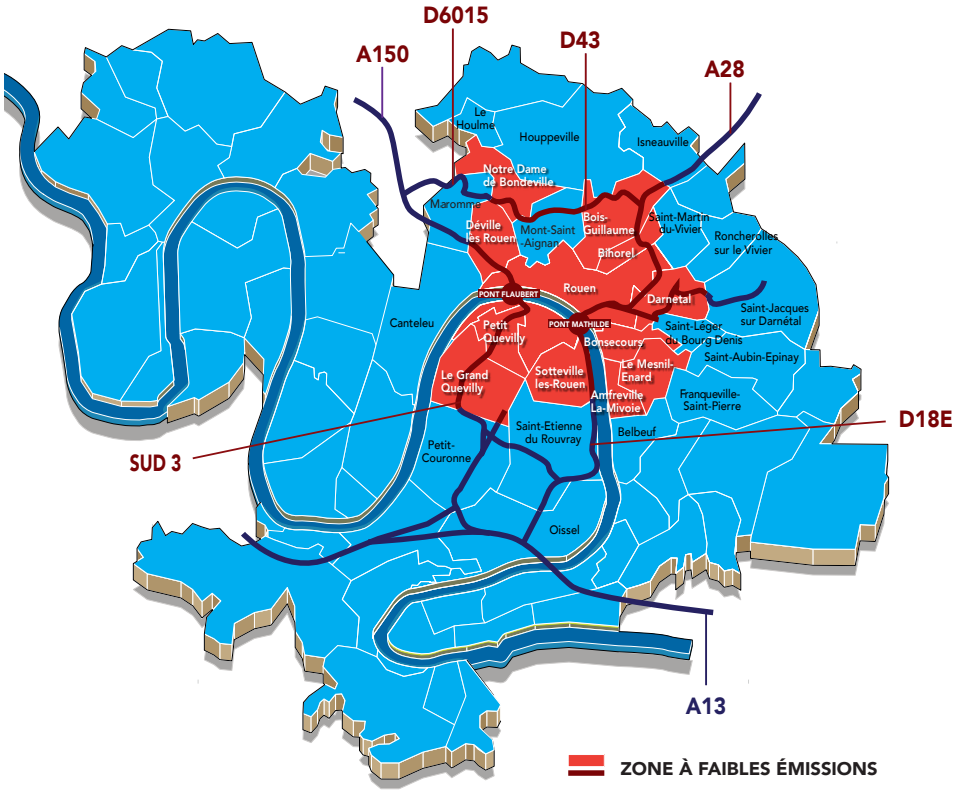
EXPLICATIONS.



De toutes évidences, la mise en application de la zone à faibles emissions risque d'être "LE" sujet de l'année. Elle n'a, semble-t-il, pas fini de faire débat. Si la plupart des acteurs concernés sur sa mise en application s'accorde sur la nécessité d'endiguer les problèmes de pollution et leurs incidences sanitaires, les avis sont en revanche partagés concernant les mesures à adopter, les délais (surtout) et les compensations (aussi) pour y parvenir. Dans son éditorial, David Lamiray s'inquiète *de l'impact punitif à l'égard des plus fragiles*. Petit tour d'horizon en questions d'un sujet en pleine réflexion.

QUEL PÉRIMÈTRE ?

Le découpage définitif n'est, pour l'heure, pas totalement arrêté. 13 communes forment le périmètre de cette zone à faibles émissions. Quatre villes (Maromme, Mont-Saint-Aignan, Saint-Etienne du Rouvray, Saint-Léger-de-Bourge-Denis) qui étaient présentées (ou tout le moins faisaient partie de la zone d'études de la qualité de l'air) n'ont pas souhaité intégrer la ZFE dans les conditions proposées (lire l'éditorial de David Lamiray). Encore tout récemment, la Ville de Déville-lès-Rouen a jugé sa mise en application 'ingérable" et demandé au Président de la Métropole son retrait.
Reste que cette zone à faibles émissions est imposée par décret en lien avec la loi d'orientation des mobilités publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019.



QUELLES SANCTIONS ?

À partir du 1er septembre 2022, les forces de l'ordre seront habilitées à dresser des procès-verbaux, sur des véhicules en circulation et en stationnement. Le montant sera de 68 euros pour les véhicules utilitaires légers et 135 euros pour les poids lourds. Attention néanmoins, si votre véhicule ne possède pas la vignette Crit'Air, vous n'êtes pas en règle et pouvez être verbalisé, même si votre voiture n'est pas une Crit'Air 4 ou 5 à la base.

C'est la première grande question qui taraude les automobilistes. "*L'accès, la circulation et le stationnement dans la zone seront autorisés aux véhicules munis d'une vignette Crit'Air verte ou 1 ou 2 ou 3*". **En revanche, tous les véhicules détenteurs d'une vignette Crit'Air 4, 5 ou « non classé » n'y auront pas accès.**



Véhicules électriques
et hydrogène



Véhicules gaz
Véhicules hydrides rechargeables

OÙ TROUVER MA VIGNETTE ?

La vignette Crit'Air est à commander sur le site du Ministère de la Transition Ecologique : **www.certificat-air.gouv.fr**. Pour un envoi en France, son prix est fixé à 3,11€ auxquels s'ajoutent les frais d'affranchissement soit 3,67€.

CLASSE	DATE DE PREMIÈRE IMMATRICULATION ou NORME EURO				
	2 ROUES, TRICYCLES... À MOTEUR	VOITURES		VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS	
		DIESEL	ESSENCE	DIESEL	ESSENCE
	**EURO 4** À partir du 1er janvier 2017 pour les motocyles À partir du 1er janvier 2018 pour les cyclomoteurs		**EURO 5 & 6** À partir du : 1er janvier 2011		**EURO 5 & 6** À partir du : 1er janvier 2011
	**EURO 3** Du 1er janvier 2007 au 31décembre 2016 pour les motocyles au 31décembre 2017 pour les cyclomoteurs	**EURO 5 & 6** À partir du : 1er janvier 2011	**EURO 4** Du 1er janvier 2006 au 31décembre 2010	**EURO 5 & 6** À partir du : 1er janvier 2011	**EURO 4** Du 1er janvier 2006 au 31décembre 2010
	**EURO 2** Du 1er juillet 2004 au 31 décembre 2006	**EURO 4** Du 1er janvier 2006 au 31décembre 2010	**EURO 2 & 3** Du 1er janvier 1997 au 31décembre 2005	**EURO 4** Du 1er janvier 2006 au 31décembre 2010	**EURO 2 & 3** Du 1er janvier 1997 au 31décembre 2005
	**Pas de norme tout type** Du 1er juin 2000 au 30 juin 2004	**EURO 3** Du 1er janvier 2001 au 31décembre 2005		**EURO 3** Du 1er janvier 2001 au 31décembre 2005	
		**EURO 2** Du 1er janvier 1997 au 31décembre 2000		**EURO 2** Du 1er janvier 1997 au 31décembre 2000	
NON CLASSÉS	**Pas de norme tout type** Jusqu'au 1er mai 2000	**EURO1 & AVANT** Jusqu'au 31 décembre 1996		**EURO1 & AVANT** Jusqu'au 30 septembre 1997	

QUELLES AIDES POUR CHANGER DE VÉHICULE ?

Pour accompagner cette transition, des aides financières gouvernementales et métropolitaines ont été prévues. Elles font encore à l'heure actuelle l'objet de négociations. Elles sont conditionnées au niveau de ressources des ménages et s'appuient en conséquence sur le **Revenu Fiscal de Référence (RFR)**, dissocier en trois tranches comme il est souvent d'usage. La première concerne les foyers ayant un RFR inférieur ou égale à 6 300 €. Celle-ci représente 15% des ménages fiscaux de la Métropole. La seconde correspond aux RFR supérieurs à 6 300 € mais inférieurs ou égaux à 13 489 €, soit 15% des revenus fiscaux de la Métropole. Enfin, la troisième concerne les RFR supérieurs à 13 489 € auxquels pourrait être ajouter un plafond à 30 000€/part. Dans ce cas-là, 45¨% des ménages fiscaux de la Métropole pourrait en bénéficier. Au final, ce sont environ 75 % des ménages fiscaux qui pourraient se voir consentir une aide pour l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion.

Le Revenu Fiscal de Référence (RFR) est calculé par les services fiscaux. Il figure sur la déclaration d'impôt. Pour l'application du barème des aides, il est évalué par part en fonction de la composition du foyer.



Exemples

Pour l'achat d'un véhicule essence (neuf ou occasion) d'un montant de 10 000€, les aides pourraient atteindre :

80%, soit 8 000€ et **un reste à charge de 2 000€** pour la première tranche,

55%, soit 5 500€ et **un reste à charge de 4 500€** pour la seconde,

20%, soit 2 000€ et **un reste à charge de 8 000€** pour la dernière.

Pour l'achat d'un véhicule électrique d'occasion d'un montant de 20 000€, les aides pourraient atteindre :

55%, soit 11 000€ et **un reste à charge de 9 000€** pour la première tranche,

37,5%, soit 7 500€ et **un reste à charge de 12 500€** pour la seconde,

32,5%, soit 6 500€ et **un reste à charge de 13 500€** pour la dernière.

À SAVOIR

*Toutes les informations concernant **le bonus écologique** et **la prime à la conversion** proposés par l'État sont disponibles sur le site :* ***primealaconversion.gouv.fr***

Plus d'infos sur : www.metropole-rouen-normandie.fr/zone-faibles-emissions-mobilite

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Recensement de la population 2022

Insee
en partenariat
avec votre commune



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

à compter du 20 janvier 2022.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

Des codes vous seront remis pour vous recenser directement sur internet ou des agents recenseurs prendront rendez-vous avec vous pour vous aider.

PARTIES PRENANTES

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

NE LAISSEZ PERSONNE DÉCIDER À VOTRE PLACE !



POUR PARTICIPER
AUX ÉLECTIONS
DES PRÉSIDENTIELLES
DES 10 ET 24 AVRIL PROCHAINS

INSCRIVEZ-VOUS

SUR LES LISTES ÉLECTORALES

EN MAIRIE

PAR INTERNET sur service-public.fr

ou PAR COURRIER
Cerfa n°1266*02

BUDGET 2022

MERCREDI 15 DÉCEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI POUR LA DERNIÈRE FOIS DE L'ANNÉE, AFIN DE VOTER LE BUDGET 2022 DE LA COMMUNE. ÉDUCATION, CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉTAIENT UNE NOUVELLE FOIS AU COEUR DES DÉBATS... PREUVE QUE MÊME EN TEMPS DE CRISE MAROMME GARDE LE CAP ET SE PROJETTE DANS LE FUTUR.

INVESTIR AUJOURD'HUI POUR PRÉPARER DEMAIN

Le budget primitif voté par l'assemblée délibérante a esquissé les grandes lignes du futur exercice municipal et permis de dresser le bilan des finances de la ville. Légèrement en hausse par rapport à l'an passé, avec un montant total d'un peu plus de **vingt millions euros**, les moyens de la commune se répartissent une nouvelle fois de manière équilibrée. D'une part, plus de quinze millions d'euros seront alloués à la section fonctionnement ; une somme qui n'a quasiment pas évoluée grâce à un contrôle drastique des dépenses, alors même que la Ville a su maintenir une haute qualité de service et une activité soutenue. D'autre part, ce sont environ cinq millions qui seront dédiés à l'investissement, permettant ainsi de couvrir les dépenses d'équipement de la collectivité.

Interrogé sur ce dernier point, David Lamiray s'est félicité de la **bonne santé financière de la Ville**, synonyme d'engagements renforcés : *« Toutes ces années de vigilance budgétaire nous permettent aujourd'hui de continuer à nous montrer actifs sur le plan de l'investissement en dépit de quelques imprévus. Malgré un contexte économique difficile, et sans jamais augmenter la fiscalité, nous arrivons à renforcer chaque fois un peu plus nos capacités d'action. Nous parvenons ainsi à tenir nos engagements et à améliorer de façon constante le cadre de vie de nos concitoyens. »*

VILLE DE MAROMME

BUDGET TOTAL
20 781 069 €

FONCTIONNEMENT
15 719 049 €

INVESTISSEMENT
5 062 020 €

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT
3 776 320 €





La crèche F. Dolto et le Conservatoire de Musique feront prochainement "peau neuve"



Le Conseil Municipal du 15 décembre a de nouveau pu se tenir salle Marianne

La multiplication des grands projets d'aménagement sur la période 2021-2022 fait écho à ces propos, tout comme la poursuite des campagnes d'**entretien et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des équipements municipaux**. Outre les chantiers du conservatoire municipal de musique, de l'espace culturel Beaumarchais et de la crèche F. Dolto, dont les programmes de rénovation ont été repoussés à cette année du fait de la crise sanitaire, Maromme s'apprête en effet à connaître de **nouvelles transformations urbaines**. Ainsi, les jardins de l'hôtel de Ville seront totalement réaménagés et ce sont plus de **20 000m² d'espaces verts** qui viendront embellir les abords de la future mairie, dont les travaux devraient débuter dans le courant de l'année... une belle manière de préserver dans le même temps le patrimoine bâti et paysager de la commune.

« Nous sommes d'autant plus satisfaits de pouvoir engager tous ces projets que 2021 aura été une période plutôt délicate sur le plan financier. » explique le Maire. *« Au-delà des perturbations liées à la crise sanitaire, qui nous ont poussés à prendre des mesures exceptionnelles pour soutenir l'activité sociale, économique et associative, nous avons également dû faire face à la détérioration soudaine de l'école élémentaire Thérèse Delbos.*

L'éude du bâtiment a révélé des désordres structurels qui nécessitent d'importants travaux, chiffrés aujourd'hui à près de 650 000 €. Cet aléa aurait pu grever le budget de la Ville, fort heureusement nos capacités d'autofinancement sont telles que nous sommes en mesure de mener plusieurs projets de front »

POURSUIVRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Toujours soucieux de diminuer son empreinte carbone, le Conseil Municipal a également validé la participation de Maromme à l'appel à projet ACTEE MERISIER. *« Ce programme national vise à aider les collectivités dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux et principalement des écoles, qui demeurent les locaux les plus consommateurs en énergie devant les équipements sportifs et socioculturels »*, précise l'édile.

En attendant la mise en place de ce dispositif, le passage à l'éclairage LED, initié il y a déjà quelques années, se poursuivra pour l'ensemble des édifices de la ville. Ces investissements devraient permettre de mieux contrôler la consommation en électricité, de réduire la facture énergétique et à terme, de flécher plus précisemment les investissements à réaliser.

Budget

Les investissements











01

Éducation

Requalification de la crèche F. Dolto et réparation de l'école T. Delbos

02

Aménagement

Lancement de la réhabilitation de l'ancienne mairie et agrandissement de la médiathèque

03

Cadre de vie

Lancement de la restructuration du parc de l'Hôtel de Ville

04

Culture

Rénovation du Conservatoire de Musique et de l'Espace Culturel Beaumarchais

05

Environnement

Remplacement d'une partie de la flotte de véhicules municipaux

Les grands projets 2022



OUVERTURE D'UNE MAISON DES SOLIDARITÉS


RÉHABILITATION DE LA CRÈCHE DOLTO


AGRANDISSEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE


AMÉNAGEMENT DU PARC COLETTE PRIVAT


CRÉATION D'UNE RÉSIDENCE SENIOR


RÉAMÉNAGEMENT DES JARDINS DE L'HÔTEL DE VILLE



RÉNOVATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE


RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

PATRIMOINE



Roue Tifine, et maintenant la restauration...

Sauvée in extremis de la destruction et déplacée aux pieds de la côte de la Valette, la roue à aubes la plus célèbre de la vallée repose désormais paisiblement sur son socle en chêne. Se pose maintenant la question de sa restauration et de sa mise en valeur. Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude afin de redonner son lustre d'antan à cette imposante relique de neuf tonnes et de sept mètres de diamètre. Un partenariat avec la Fondation du patrimoine, pour lancer une collecte de dons en faisant appel au mécénat populaire, pourrait être envisagé. En attendant, une enveloppe budgétaire a d'ores et déjà été votée lors du conseil municipal, pour amorcer la préservation de l'un des derniers vestiges du passé industriel de la commune...



Opération "Ville Propre" lors du Mois de l'Environnement

Autre mesure adoptée par l'assemblée, la **modernisation des véhicules municipaux** entraînera le remplacement d'une nouvelle partie de la flotte en privilégiant des automobiles moins émettrices de particules fines et de polluants. Dans le même esprit, il est à noter qu'un certain nombre d'initiatives seront reconduites en 2022, à commencer par le **Mois de l'Environnement** qui avait rencontré un franc succès l'an dernier. Dans les écoles, les opérations "Zéro Plastique", "Anti-Gaspi" et "Un arbre dans ma ville" seront également maintenues afin de **développer l'esprit environnemental des nouvelles générations**.

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ET LES PROJETS SOCIO-ÉDUCATIFS

L'Éducation a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses délibérations. Ainsi, trois nouvelles conventions seront prochainement signées qui vont initier ou renforcer la collaboration avec des partenaires majeurs tels que la **Caisse d'allocations familiales**, la **Ligue de l'Enseignement** ou encore l'**association Coup de Pouce**.

Sur le même thème, et comme ils s'y étaient engagés au nom de l'**égalité des chances**, les élus ont également voté la mise en place d'un pack de fournitures scolaires, qui sera délivré gratuitement à tous les élèves accueillis en école élémentaire lors de la prochaine rentrée des classes. En outre, le projet de camps de vacances, destiné à faire voyager tous les ans 50 jeunes marommais de moins de 18 ans, a lui aussi fait l'objet d'un consensus.

Cette année encore, la commune mobilise donc pleinement ses ressources pour préparer l'avenir et relever les défis sociaux et environnementaux qui s'offrent à elle.

L'IMAGE DU MOIS



L'IMAGE DU MOIS. On a choisit celle des élus, en chefs d'orchestre et animateurs de la grande parade du père Noël qui s'est déroulée le samedi 18 décembre dans les rues de la ville.

Vous aussi, partagez votre photo du mois : communication@ville-maromme.fr
ou sur Instagram avec les mentions #maromme et #marommemaville





SOLIDARITÉ. Belle mobilisation pour le Téléthon. Le samedi 4 décembre, l'association Des Pas et des Lettres a réuni plusieurs dizaines de marcheurs place Jean Jaurès pour une balade de 3 km en faveur de l'AFM Téléthon. Une initiative solidaire, pour soutenir la recherche et l'action de l'Association Française contre les Myopathies, à laquelle s'ajoute la vente de plus de 900 brioches par ses membres durant la semaine. Vendredi 17 décembre, les membres de l'association ont ainsi remis à Georges Salinas, coordinateur départemental du Téléthon, le fruit de leur récolte, soit un chèque de 2400 € pour soutenir la recherche et l'action de l'Association Française contre les Myopathies. Ils ont également remis 400 € à l'association marommaises « De L'Espoir Pour Enzo». Félicitations à eux pour ces belles actions caritatives !



OCTOBRE ROSE. 1 280 € pour la lutte contre le Cancer.
L'Association Laïque de Maromme a décidé de remettre les dons obtenus à l'occasion d'Octobre Rose (lors d'un concert organisé par le Conservatoire de musique de Maromme) à la Clinique St Hilaire de Rouen et son service de Chimiothérapie. Au total, une somme de 1 280€ a été récoltée. Un grand merci à tous les participants pour leurs dons et ce soutien à la prévention du cancer du sein.





SÉNIORS. Des cadeaux de fin d'année.
La traditionnelle distribution des cadeaux de Noël aux seniors s'est déroulée cette année en extérieur aux abords des différents sites. Sur place, David Lamiray et de nombreux élus ont assuré la remise des colis aux habitants de plus 65 ans, dans le respect des gestes barrières. En effet, des précautions ont dû une nouvelle fois être prises pour éviter les rassemblements et protéger la santé de nos aînés... Plus de 1 500 paquets leur auront été tout de même remis pour agrémenter les fêtes de fin d'années !







SOLIDARITÉ. Noël pour tous au Collège Alain

Mi-décembre l'ensemble des élèves de 5ème du collège Alain, soit 150 jeunes, ont participé à une opération solidaire visant à réaliser des "Boîtes de Noël" en faveur des plus démunis. À partir de simples boîtes à chaussures, les collégiens ont ainsi confectionné de charmants colis pour hommes, femmes et enfants, emballés et décorés comme de véritables cadeaux de Noël. Ces présents, élaborés avec l'aide de leurs enseignants, des assistants pédagogiques et des accompagnants d'élèves en situation de handicap, contenaient systématiquement un vêtement chaud (plaids, gants, écharpes, bonnets...), une gourmandise sucrée et non périssable (chocolats, biscuits, bonbons...), un objet de divertissement (livre, magazine, jeu de société...), un produit d'hygiène ou de beauté (dentifrice, parfum, savon...) et un petit mot chaleureux ; de quoi égayer les fêtes de fin d'année. Les "Boîtes de Noël" ont ensuite été déposées le 17 décembre aux Restos du Cœur de Maromme, partenaires de l'opération, qui se sont chargés de les redistribuer. Une belle initiative et surtout une merveilleuse attention envers les personnes dans le besoin !

À NOTER. La Mairie change d'horaires d'ouverture à partir du 1er janvier 2022 et sera désormais ouverte de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

L'écho des réseaux et de la presse



Ce mois-ci, le quotidien **Paris-Normandie** a consacré un article au **dispositif de mise à l'abri et d'accompagnement social** initié par la Ville de Maromme. Ce dernier doit permettre d'accompagner les victimes de violences conjugales qui se voient contraintes de quitter leur domicile en urgence. L'établissement constituera un outil supplémentaire pour les agents du Centre Communal d'Action Sociale qui proposeront un suivi sur le plan social, juridique, administratif, médical, voire psychologique.
Pour rappel, **chaque année en France, plus de 200 000 personnes - dont plus 80 % de femmes - sont victimes de violences domestiques.**



VITAL'ACTION

SPORT SUR ORDONNANCE

LA PRATIQUE SPORTIVE EST BONNE POUR LA SANTÉ, CELA N'EST PLUS À PROUVER. À MAROMME, LABÉLLISÉE «VILLE ACTIVE ET SPORTIVE», UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EST MENÉE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ACCÈS AU SPORT POUR TOUS. CONVAINCUE DES MULTIPLES BIENFAITS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, LA VILLE S'EST ENGAGÉE AUX CÔTÉS DE L'ASSOCIATION VITAL'ACTION DANS LE BUT DE DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU «SPORT SUR ORDONNANCE».

L'activité physique comme « médicament », l'idée a été lancée par Valérie Fourneyron alors ministre des Sports puis inscrite dans le code de la Santé publique comme thérapeutique non médicamenteuse. Si celle-ci contribue à bien des égards au bien-être, elle peut s'avérer être un outil précieux pour prévenir, lutter et soulager bien des maux.

En améliorant de manière significative le bien être physique et moral, tout en contribuant à une meilleure intégration sociale, elle devient à ce titre un enjeu de santé publique. Ainsi, depuis 2017, les médecins traitants sont autorisés à prescrire de l'activité physique adaptée santé (APAS) à des patients atteints d'une affection longue durée.

« L'usage a montré que ce dispositif était encore trop peu utilisé, c'est pourquoi la Ville a souhaité prendre le sujet à bras le corps. » présente Isabelle Bréham, adjointe au sport, initiatrice du projet. Pour cela, une convention a été signée avec l'association Vital'Action. Celle-ci tiendra désormais permanence **chaque jeudi de 13h30 à 16h30** au **club house Guy Dutel** situé dans l'enceinte du **complexe sportif Paul Vauquelin.** Sur présentation obligatoire d'une **prescription médicale**, deux éducateurs formés à l'activité physique adaptée établieront gratuitement un programme « sport-santé » personnalisé et feront le relais entre le patient et les associations afin de les aiguiller vers les activités adaptées à leurs capacités et pathologie. *« Ce projet n'en est qu'à ces débuts. Il s'agit là d'impulser une dynamique avec les différents partenaires. »* poursuit l'élue.

Ainsi, dans un premier temps, il était important de mobiliser le corps médical marommais. *« L'idée est de travailler à l'échelle de la ville, des besoins spécifiques de ces habitants. De créer un "écosystème" marommais et d'avoir une offre adaptée et de proximité. C'est un travail de longue haleine qu'il va nous falloir mener en partenariat avec l'association Vital'action, le pôle Solidarité, mais aussi d'autres acteurs comme une infirmière de l'association ASALÉE (Action de Santé Libérale En Équipe) […] Celle-ci intervient au sein du cabinet médical rue de l'Eglise et propose, en partenariat avec le médecin, un accompagnement des patients atteints d'affection longue durée. Il était intéressant pour nous d'intégrer à notre réflexion tous les acteurs liés à cette thématique.»*

Bien sûr, les associations marommaises sont aussi partie prenante de ce projet. *« L'intérêt n'est pas dans le nombre mais dans la complémentarité des offres »* insiste Isabelle Bréham. Pour dispenser des cours adaptés, il est indispensable que l'éducateur sportif soit formé dans le cadre du parcours Activité Physique Adaptée-Santé. C'est le cas actuellement pour les clubs de gym et d'athlétisme et bientôt pour le football. *« Certaines de nos associations proposent déjà du sport adapté, ce n'est pas tout à fait la même chose que la prescription d'activité »* tient à préciser l'élue. *« En ce qui concerne le sport sur ordonnance, il s'agit de proposer un programme individualisé et sécurisé, en rapport avec la pathologie et la personne. L'inscription à l'association ne se fait pas annuellement, mais en fonction du nombre de séances prescrites. […] Plusieurs pistes restent encore à étudier et à mettre en oeuvre pour sensibiliser au mieux les marommais, faciliter la prise en charge, soutenir les associations… Nous souhaitons également que la Ville puisse participer pleinement à ce dispositif en créant des ateliers, des animations ciblées. Pour cela, un éducateur sportif municipal se forme actuellement afin d'obtenir la qualification requise.»* À suivre !



Vital'Action, récemment labéllisée par les ministères des Sports et de la Santé est une association regroupant les protagonistes du «sport-santé» à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie. Son objectif est de développer l'activité physique adaptée à destination des personnes atteintes de maladies chroniques, souffrant d'affections de longue durée ou qui sont éloignées depuis longtemps de la pratique sportive. Pour ce faire, elle assure le lien entre les médecins prescripteurs et les structures partenaires, tout en orientant les patients vers les pratiques les plus adaptées à leurs capacités et leurs besoins. Initié en 2020 sur le territoire métropolitain, son dispositif repose sur des plateformes d'accueil qui assurent l'information, l'examen et le suivi des personnes concernées. Le dispositif Vital'Action permet au patient de s'inscrire dans une pratique physique durable afin d'améliorer et maintenir son état de santé.

Permanences :
Le jeudi de 13h30 à 16h30
Club house Guy Dutel
Stade Paul Vauquelin
07 86 73 51 16 / 06 71 09 63 92

Maromme animée

La magie de Noël s'est une nouvelle fois emparée des quatre coins de la ville malgré la conjoncture, apportant ainsi du baume au cœur des petits comme des grands ! Avec les illuminations et les décors de Noël (fabriqués et scénographiés par les services techniques de la Ville !), l'installation d'une patinoire agrémentée d'animations pour l'opération "Maromme Glacée" et, pour la deuxième année consécutive, la tournée du Père Noël sillonnant les différents quartiers de la ville. Retour sur images











Mercredi 05 janvier



14h30
WEST SIDE STORY
Cinéma / Comédie musicale

De Steven Spielberg
Avec Ansel Elgort, Rachel Zegler...

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 3,5€ / Ext. 5€

Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Jeudi 06 janvier



20h30
SEB MELLIA
Humour / One Man Show

Avec son sourire de sale gosse, Seb Mellia livre un stand up authentique, entre impros maîtrisées et anecdotes personnelles hilarantes.

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 10€-15€ / Ext. 29€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Vendredi 07 janvier

20h30
WEST SIDE STORY
Cinéma / Comédie musicale

De Steven Spielberg
Avec Ansel Elgort, Rachel Zegler...

Espace Beaumarchais

Mardi 11 janvier

19h
MOTUS ANIMALIS
Théâtre / Jeune Public

Emotis voit ses cinq émotions primaires émaner de lui tel un mouvement intérieur animal... par la Cie confetti sur la branche

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 3,5€ / Ext. 5€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr



Mercredi 12 janvier



14h30
MYSTERE
Cinéma / Aventure
De Denis Imbert
Avec Vincent Elbaz, Shanna Keil...

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 3,5€ / Ext. 5€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Vendredi 14 janvier

19h30
TENNIS DE TABLE
Championnat Masculin D3

Complexe Sportif Vauquelin
CAMATT 06 81 16 73 63

Vendredi 14 janvier (suite)

20h30
MYSTERE
Cinéma / Aventure

Espace Beaumarchais



Samedi 15 janvier



20h30
FAITES L'AMOUR... PAS DES GOSSES !
Théâtre / Comédie

Quand l'auteur des sketchs de l'émission " On ne demande qu'a en rire " (Sacha Judaszko) et l'auteur d' "Après le mariage...les emmerdes" (Sophie Depooter) se retrouvent pour écrire une pièce : ça donne une comédie romantique (sans filtre) !

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 10€-15€ / Ext. 25€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Mardi 18 janvier



19h00
LE CLAN DES SONGES
Théâtre / Jeune Public
Avec tendresse et humour, la vie de famille et les relations humaines sont abordées dans des tableaux épurés, dessinés par les cordages. Une histoire pleine de lumière et de poésie, pour petits et grands. À partir de 3 ans

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 3€-5€ / Ext. 5€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Mercredi 19 janvier



14h30
SPIDER-MAN
Cinéma / Aventure
De Jon Watts
Avec Tom Holland, Zendaya...

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 3,5€ / Ext. 5€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Vendredi 21 janvier

14h00
ATELIERS DE CONVERSATION
Social / Dès 15 ans
Sans inscription

Venez discuter autour d'un café dans une atmosphère conviviale et chaleureuse... autour d'un thème différent à chaque fois.

Médiathèque Le Séquoïa
02 76 08 17 00

20h30
SPIDER-MAN
Cinéma / Aventure

Espace Beaumarchais

Samedi 22 janvier

8h00
GYMNASTIQUE
Championnat Départemental en Nationale par équipe GAM et GAF

Gymnase Rabelais
La Persévérante : 02 35 75 14 20

Samedi 22 janvier

8h00
GYMNASTIQUE
Championnat Départemental en Nationale par équipe GAM et GAF

Gymnase Rabelais
La Persévérante : 02 35 75 14 20

10h00
HANDBALL
Match seniors masculins

Gymnase Cauchy
Maromme Handball : 06 32 31 15 15

Mardi 25 janvier

19h00
UNE ENFANT À GHAZIPUR
Théâtre / Jeune Public
Un spectacle musical dessiné sur l'enfance en Inde...

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 3 - 5€ / Ext. 5€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Mercredi 26 janvier



14h30
LES TUCHE 4
Cinéma / Comédie
De Olivier Baroux
Jean-Paul Rouve, Isabelle Nanty,

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 3,5€ / Ext. 5€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Vendredi 28 janvier

20h30
LES TUCHE 4
Cinéma / Comédie

Espace Beaumarchais

Samedi 29 janvier

14h00
KARATÉ
Stage contact ouvert à tous les licenciés

Dojo - Gymnase Rabelais
ALM : 07 71 86 29 40

Dans le but de réduire les risques de transmission de la Covid-19, l'accès à la médiathèque et à l'espace Beaumarchais nécessite la
PRÉSENTATION D'UN PASS SANITAIRE

Pass sanitaire dans TousAntiCovid — ou — Pass sanitaire sur papier

La conformité du pass sanitaire sera vérifiée à l'entrée selon les règles en vigueur.

NUMÉROS UTILES

Pour connaître le nom :

Médecin de garde 116 117
Pharmacie de garde 32 37
Vétérinaires 02 35 91 03 16

Samu	**15**
Police	**17**
Pompiers	**18**
Toutes urgences	**112**

Numéro prioritaire sur les téléphones portables vers pompiers ou samu

Police Municipale de Proximité : 06 34 54 59 65

Urgences pour les personnes sourdes ou malentendantes **114**
Alerter les secours par SMS ou Fax - 24h/24, 7jrs/7

Samu social **115**
N° gratuit depuis un poste fixe - 24h/24, 7jrs/7

Centre anti-poison **02 35 88 44 00**
Hôpital Charles Nicolle

Centre médico-social **02 35 75 16 35**
17, rue de l'Eglise - Maromme

Croix-Rouge écoute **0 800 858 858**
N° gratuit depuis un poste fixe
Lun. au ven. 10h à 22h - Sam. et dim. 12h à 18h

Sexualité-Contraception Avortement **0 800 803 803**
N° gratuit et anonyme depuis un poste fixe -
Lun. au ven. 9h30 à 19h30 - Sam. 9h30 à 12h30

Agir contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés **3977**
Violences conjugales **3919**
Coût d'un appel local depuis un poste fixe
Lun. au sam. 8h à 22h - Fériés 10h à 20h

S.O.S. Viol femmes **0 800 05 95 95**
N° Vert gratuit depuis un poste fixe
Lun. au ven. 10h à 19h

Fil Santé jeunes **0 800 235 236**
N° gratuit depuis un poste fixe - 7jrs/7 9h à 23h

Allo Enfance maltraitée **119**
N° gratuit et anonyme depuis un poste fixe
24h/24, 7jrs/7

S.O.S. Harcèlement à l'école **0 800 80 70 10**
Coût d'un appel local depuis un poste fixe
Lun. au ven. 9h à 21h - Sam. 9h à 13h

Net écoute (Cyber harcèlement) **0 800 200 000**
N° Vert national, gratuit, anonyme et confidentiel
Lun. au ven. 9h à 19h

Discriminations raciales **0 810 005 000**
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

Drogues, alcool, tabac info service **0 810 23 13 13**

Radicalisation **0 800 005 696**
Stop-djihadisme.gouv.fr

Les Tribunes

(Obligation prévue par la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité).
Les propos publiés ci-contre le sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Groupe de la Majorité Rassemblée

(Ensemble pour une sociale écologie - Société civile)

Dans quelques jours s'ouvrira rue Berrubé la Maison Municipale des Solidarités, La Canopée. Ce projet, voulu, initié et porté par la Majorité municipale, va permettre de faciliter l'accès aux services pour les Marommais et d'accroitre les échanges entre les acteurs du territoire. Caisse d'Allocations Familiales, Mission locale, associations d'aides, de formations, etc… La Canopée est le lieu de convergence de toutes les volontés solidaires. Ce nouvel équipement s'inscrit pleinement dans les nombreuses actions engagées en matière de santé, de prévention, d'accompagnement, de lutte contre les inégalités, etc… qui incarnent les valeurs d'une Gauche volontariste, combative et inventive que nous défendons.

Groupe d'opposition «Agir pour Maromme»

(LR- UDI)

Dans la tribune de Novembre la majorité municipale a mis en avant l'excellente santé financière de la ville tel que présenté au débat d'orientation budgétaire.

Notons toutefois que l'état de santé de certains bâtiments municipaux, dont une école, reste préoccupant ce qui a obligé la ville à la fermer et accueillir les enfants dans des préfabriqués et cela pour un certain temps. Une pensée pour nos assistantes maternelles agréés, largement affectées par la pandémie et l'arrivée de nombreuses crèches sur Maromme qui situées hors des quartiers n'ont pas à subir les conséquences des incivilités impactant leur cadre de vie. Nous vous souhaitons à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Nous restons à votre écoute sur : agirpourmaromme76@gmail.com

2022

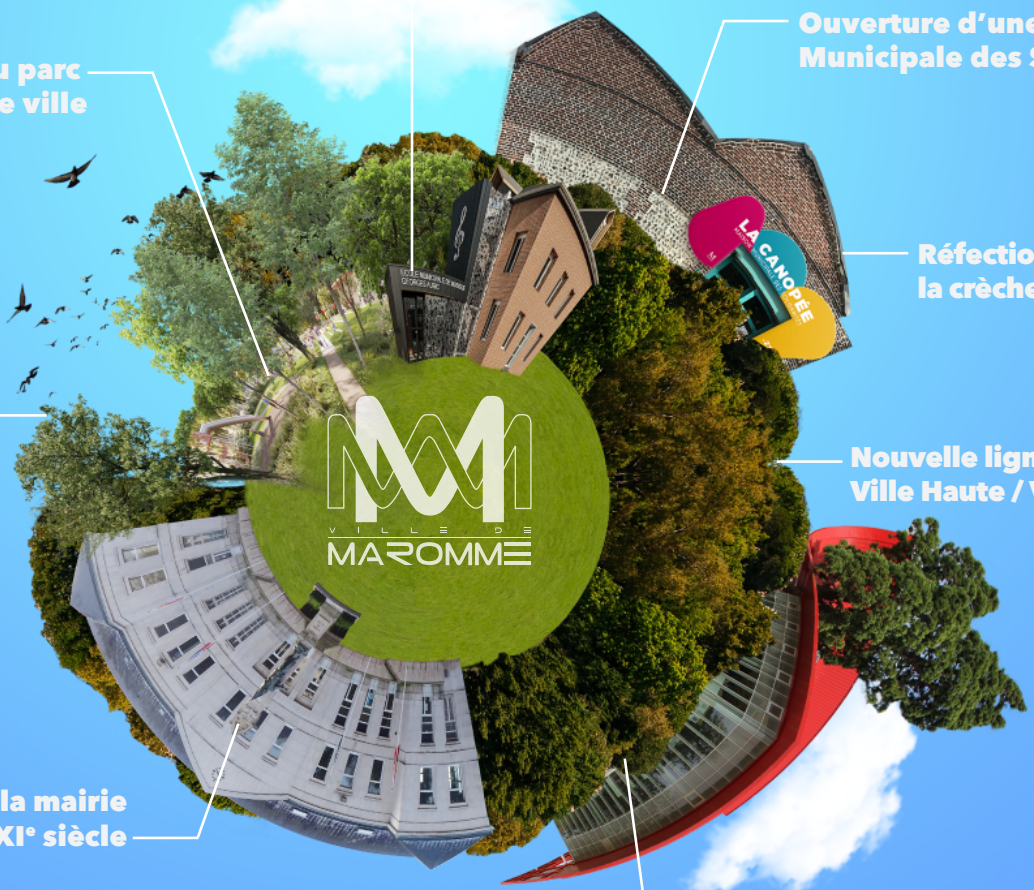
David Lamiray

Maire de Maromme

& le conseil municipal

vous souhaitent

bonheur, santé et réussite pour cette nouvelle année !



Rénovation du conservatoire de musique

Ouverture d'une Maison Municipale des Solidarités

Agrandissement du parc de l'hôtel de ville

Réfection de la crèche Dolto

Construction de deux résidences senior

Nouvelle ligne de bus Ville Haute / Ville basse

Installation de la mairie du XXIe siècle

Extension de la médiathèque

La ville de demain se construit aujourd'hui !